

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

## Extrait du registre des délibérations du Comité syndical

Réunion du lundi 19 octobre 2020

Date de convocation : 9 octobre 2020	Nombre de membres { présents : 74 absents : 9
Nombre de membres en exercice : 83	
Date de publication : 21 octobre 2020	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 74  
Voix CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0 } – Délibération n° C2020-31

### OBJET : Représentations syndicales

L'an DEUX MIL VINGT, le DIX-NEUF du mois d'OCTOBRE, lundi à 9 heures 20 minutes, les membres du Comité du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, à la Cité Entrepreneuriale, sous la présidence de monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 9 octobre 2020.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 74 délégués, formant la majorité des 83 membres en exercice.

Mme ADOLPHE Mariette, déléguée de la commune de SAUJON  
M. BARATHIEU André, délégué du canton de Tonnay-Charente  
M. BERTAUD Christophe, délégué de la commune de LA ROCHELLE  
M. BERTRAND Marc, délégué du canton de Pons  
M. BOUCHET Jean-Pierre, délégué du canton de Pons  
M. BOURSIER Daniel, délégué du canton de Marans  
Mme BRANCHEREAU Christine, déléguée du canton de Saintonge Estuaire  
M. BRODZIAK François, délégué du canton des Trois Monts  
M. BRUNET Elisée, délégué du canton de l'Île d'Oléron  
M. BURNET Alain, délégué de la commune de ROCHEFORT  
M. CABRI Christophe, délégué du canton de Jonzac  
M. CADOT Matthieu, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély  
M. CALMONT Bruno, délégué du canton de Surgères  
M. CAUSSIN Jean-Pierre, délégué du canton de Matha  
M. CÉNÉRINI Gilles, délégué du canton de La Tremblade  
M. VALLÉE Michel, suppléant de M. COULON Claude, délégué du canton de Saintonge Estuaire  
M. DAUGY Emmanuel, délégué du canton de La Tremblade  
M. DAVIAUD Alain, délégué du canton de Thénac  
M. DAVIET Laurent, délégué de la commune de SAINTES  
M. DE BLEECKER Hervé, délégué de la commune de PUILBOREAU  
M. DELAGE Stéphane, délégué du canton de Marennes  
M. FAYARD Jean-Claude, suppléant de Mme DEMENÉ Lydie, déléguée du canton de Tonnay-Charente  
M. DURESSAY Julien, délégué de la commune de ROYAN  
Mme FALCONNET Marie-Line, déléguée du canton de Matha  
M. FOURRÉ Jean-Luc, délégué du canton de Chaniers

M. GARDELLE Jérôme, délégué du canton de Thénac  
M. GARDIEN Maurice, délégué du canton de La Jarrie  
M. GARRAUD Patrick, délégué du canton de Saint-Porchaire  
Mme GATINEAU Sylvie, déléguée du canton de Marans  
M. GOUSSARD Jean-Paul, délégué du canton de l'île de Ré  
M. GUILBERT Eric, délégué de la commune de SAINT-PIERRE-D'OLÉRON  
M. JOURDAIN Serge, délégué du canton des Trois Monts  
M. JUSTINIEN Rémi, délégué de la commune de TONNAY-CHARENTE  
M. KINDER Alain, délégué du canton de Saint-Porchaire  
M. LAMOUREUX Pascal, délégué du canton de Saujon  
M. LANGLAIS Jean-Charles, délégué du canton de Pons  
M. LANNELONGUE Xavier, délégué du canton de La Jarrie  
Mme AUDEBERT Nadia, suppléante de M. LEDUC Neven, délégué du canton de Surgères  
M. LEPIE Bernard, délégué du canton de l'île d'Oléron  
M. LESAUVAGE Thierry, délégué de la commune de ROCHEFORT  
M. LESPINASSE Sylvain, délégué du canton de Chaniers  
M. AVRILLAUD Laurent, suppléant de M. LUCAZEAU Christian, délégué du canton de Saintonge Estuaire  
Mme LYONNET Marcelle, déléguée du canton de Châtelailon-Plage  
M. MAINDRON Bernard, délégué du canton de Jonzac  
M. MARTAIL Alain, délégué de la commune de DOMPIERRE-SUR-MER  
M. MARY Guy, délégué du canton de La Tremblade  
M. MASERO Michel, délégué du canton des Trois Monts  
M. CROUZET Jacques, suppléant de Mme MERCIER Sylvie, déléguée du canton de Thénac  
M. MICHAUD Jacky, délégué du canton de Saint-Porchaire  
M. MICHAUD Régis, délégué du canton de Marans  
M. MOUTARDE Jean, délégué de la commune de SAINT-JEAN-D'ANGÉLY  
M. ORGERON Patrick, délégué de la commune de PÉRIGNY  
M. PATTEDOIE Daniel, délégué du canton de l'île d'Oléron  
M. PELLETIER François, délégué du canton de Surgères  
M. PETIT Jean-Jacques, délégué du canton de Châtelailon-Plage  
M. PETIT Jean-Marie, délégué de la commune de MARENNES-HIERS-BROUAGE  
M. PETITFILS Franck, délégué du canton de La Jarrie  
M. PHILBERT Patrick, délégué de la commune de NIEUL-SUR-MER  
M. PICOT Jean-Pierre, délégué du canton de l'île de Ré  
M. PROUTEAU Jacky, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély  
M. REMPAULT Michel, délégué du canton de Marennes  
M. LORAND Jean, suppléant de M. ROBIN Patrick, délégué de la commune d'AYTRÉ  
M. ROUSSEAU Jean-Yves, délégué de la commune de SURGÈRES  
M. ROUYER Denis, délégué du canton de Marennes  
M. THULEAU Gilbert, suppléant de M. SIMONNET Didier, délégué de la commune de ROYAN  
M. TAUNAY Dominique, délégué du canton de Saujon  
M. EHLINGER François, suppléant de M. TERRIEN Joël, délégué de la commune de SAINTES  
M. VACHON Bernard, délégué du canton de Chaniers  
M. VALLÉE Gilles, délégué du canton de Tonnay-Charente  
Mme VALLIER Marie-Hélène, déléguée du canton de Jonzac  
M. VENNER Gilles, délégué du canton de Matha  
M. VILATTE Gérard, délégué du canton de Châtelailon-Plage  
M. PROUX Raymond, suppléant de Mme VISSAULT Isabelle, déléguée du canton de Lagord  
M. ZÉLIE Roger, délégué du canton de l'île de Ré

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS : 9 délégués.

M. COULON Thierry, délégué de la commune de CHÂTELAILLON-PLAGE, excusé  
M. DEVOUGE Stéphane, délégué de la commune de VAUX-SUR-MER  
M. GEOFFROY Pierre, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély, excusé  
M. GLENEAUD Jacques, délégué du canton de Lagord, excusé  
M. GUÉGO Dominique, délégué de la commune de LA ROCHELLE, excusé  
M. GUIGNOUARD Philippe, délégué de la commune de LAGORD, excusé  
M. INÈS Richard, délégué du canton de La Jarrie, excusé  
Mme SIMON Nathalie, déléguée de la commune de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE, excusée  
M. TRÉTON Alain, délégué du canton de Marans, excusé

Madame Marie-Hélène VALLIER, déléguée du canton de Jonzac, est élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

M. le Président explique que, en même temps que le SDEER renouvelle son Assemblée délibérante, il doit renouveler sa représentation auprès des instances de coopération dont il est membre, qui sont les suivantes :

### **La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)**

La FNCCR réunit la totalité des syndicats départementaux d'électrification. Elle est l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics pour les politiques d'électrification : ses représentants sont, par exemple, membres du Conseil supérieur de l'énergie (CSE), du Conseil du Fonds d'aide aux collectivités pour l'électrification (FACÉ) ou encore des groupes de travail de la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

Dans un environnement profondément marqué par de très fréquentes modifications législatives et réglementaires, la FNCCR est le premier défenseur des collectivités concédantes : ses experts sont en contact permanent avec les directions générales des ministères et assurent un relais auprès des parlementaires des deux chambres. En outre, c'est par elle que sont négociés les accords nationaux entre les collectivités concédantes et Enedis – au premier rang desquels ceux concernant le modèle de cahier des charges de concession de la distribution publique de l'électricité.

Le SDEER adhère à la FNCCR depuis de très nombreuses années.

### **L'entente Territoire d'énergie Nouvelle Aquitaine (TENAQ)**

Dans le cadre des dispositions de l'article L5221-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et pour coordonner leur action, les treize syndicats départementaux d'énergie de la région Nouvelle-Aquitaine ont institué en 2017 une entente nommée Territoire d'énergie Nouvelle-Aquitaine (TENAQ).

Cette entente a pour objet de s'intéresser aux différents aspects du service public de la distribution d'énergie, à la production d'énergie, à la maîtrise de la demande en énergie, au contrôle des concessions et peut s'ouvrir aux compétences facultatives exercées par les syndicats membres (éclairage public, réseaux de télécommunication, groupements d'achat, bornes de recharge pour véhicules électriques, réseaux électriques intelligents, ...).

Les treize syndicats trouvent ainsi un cadre pour débattre d'intérêts communs sans avoir à créer de structure complémentaire (et, partant, sans frais de fonctionnement), chaque syndicat conservant ses prérogatives et pouvoirs de décision.

L'entente est animée par une conférence formée par les treize Présidents (ou leurs représentants) et par un Comité technique formé par les treize directeurs généraux ou leurs collaborateurs.

### **La Commission consultative paritaire pour l'énergie (CCP)**

En application de l'article L2224-37-1 du CGCT, le SDEER a institué en 2016 une commission consultative paritaire (CCP) avec l'ensemble des EPCI totalement ou partiellement inclus dans son périmètre (soit l'ensemble des treize CDC et CDA de Charente-Maritime), commission qui a comme objet de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données.

La CCP doit également permettre au SDEER d'apporter aux EPCI son expertise dans le cadre de l'élaboration de leur PCAET ainsi qu'une participation à la réalisation d'actions dans le domaine de l'efficacité énergétique.

La CCP ainsi créée compte treize membres issus du SDEER et treize membres issus des treize EPCI (chaque EPCI doit compter au moins un représentant). Elle est, de droit, présidée par le Président du SDEER.

### **La SEM Energies Midi Atlantique (SEM EMA)**

Depuis 2017, le SDEER est, aux côtés de quatre établissements bancaires, de la CDC de Haute-Saintonge, de la CDA Royan-Atlantique, de la CDC de l'Estuaire (15 communes du Nord de la Gironde autour de Braud-et-Saint-Louis) et de la CDC des 4B-Sud-Charente (41 communes du Sud de la Charente autour de Barbezieux-Saint-Hilaire), actionnaire fondateur d'une société d'économie mixte (SEM) dédiée à la production d'énergie, dénommée SEM Energies Midi Atlantique (SEM EMA).

Les statuts de la SEM EMA lui permettent notamment de développer et exploiter des installations de production d'énergie d'origine renouvelables (électricité ou chaleur : centrales solaires, méthaniseurs, chaudières à biomasse...), ou de prendre des participations dans de tels projets.

Avec 3/11<sup>èmes</sup> du capital, le SDEER est l'actionnaire majoritaire de la SEM EMA.

### **Soluris**

Le SDEER adhère à Soluris, syndicat mixte de mutualisation charentais-maritime, dont il dépend pour ses serveurs informatiques, sa bureautique, ses logiciels de comptabilité et sa téléphonie mobile.

Soluris est également l'animateur de Géo17, l'espace de mutualisation départementale de données géographiques, dont le SDEER est un partenaire actif.

### **Le Comité national d'action sociale (CNAS)**

Le SDEER adhère au CNAS (Comité national d'action sociale pour le Personnel des collectivités territoriales), association loi 1901 qui sert de « Comité d'entreprise » aux agents du SDEER pour l'application des lois des 2 et 19 février 2007 relatives à la fonction publique territoriale, par lesquelles l'action sociale est un droit pour tous les agents territoriaux.

### **L'Agence régionale d'évaluation environnement et climat (AREC)**

L'Agence régionale d'évaluation environnement et climat (AREC, ex-APCDE, ex-AREC-Poitou-Charentes) a pour objet d'accompagner les politiques de transition énergétique, d'économie circulaire, et de lutte contre le changement climatique de Nouvelle-Aquitaine, par une activité d'observation et de suivi dans trois domaines :

- l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (production et consommation d'énergie, production d'énergies renouvelables, émissions énergétiques et non énergétiques de gaz à effet de serre), en collectant notamment les données publiées par les principaux distributeurs d'énergie ;
- les ressources de biomasse disponibles, mobilisables et mobilisées à des fins énergétiques ;
- les déchets (prévention, production, tri, recyclage, valorisation et élimination).

De statut associatif, l'AREC est financée majoritairement par l'ADEME et par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. Via l'entente TENAQ, elle souhaite entretenir des liens de proximité avec les syndicats d'énergies.

Le SDEER adhère à l'AREC depuis 2018.

M. le Président fait appel à candidatures pour la représentation du SDEER auprès de ces organismes.

LE COMITÉ SYNDICAL, AYANT ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1° Désigne comme représentant à l'Assemblée générale de la FNCCR :

- M. François BRODZIAK

2° Désigne comme représentants à la Commission spéciale de l'entente TENAQ (à l'unanimité moins une abstention) :

- M. François BRODZIAK
- M. Jean-Luc FOURRÉ
- M. Christophe CABRI

3° Désigne comme représentants à la CCP :

- |                         |                         |
|-------------------------|-------------------------|
| 1 M. Christophe BERTAUD | 9 M. Jean-Marie PETIT   |
| 2 M. Julien DURESSAY    | 10 M. Roger ZÉLIE       |
| 3 M. Jean-Luc FOURRÉ    | 11 M. Daniel PATTEDOIE  |
| 4 M. Alain TRÉTON       | 12 M. Thierry LESAUVAGE |
| 5 M. Matthieu CADOT     | S1 M. Christophe CABRI  |
| 6 M. Pierre GEOFFROY    | S2 M. Jérôme GARDELLE   |
| 7 M. Patrick GARRAUD    | S3 M. Alain KINDER      |
| 8 M. Christian LUCAZEAU | S4 M. Serge JOURDAIN    |

4° Désigne comme représentant à l'Assemblée générale de la SEM EMA :

- M. François BRODZIAK

5° Désigne comme administrateurs de la SEM EMA :

- M. François BRODZIAK
- M. Christophe CABRI
- M. Julien DURESSAY

6° Désigne comme représentants au Comité d'engagement de la SEM EMA :

- Titulaire : M. Jean-Luc FOURRÉ
- Suppléant : M. Daniel BOURSIER

7° Désigne comme délégués au Comité de Soluris :

- Titulaire : Mme Lydie DEMENÉ
- 1<sup>er</sup> suppléant : M. Christophe CABRI
- 2<sup>nd</sup> suppléant : M. Sylvain LESPINASSE

8° Désigne comme représentant au Collège des élus du CNAS :

- M. Jean-Luc FOURRÉ

9° Désigne comme représentant à l'Assemblée générale de l'AREC :

- M. Thierry LESAUVAGE

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Pour copie certifiée conforme,  
le Président,  
François BRODZIAK*